

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PROCÈS-VERBAL

NEVIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2022

Lundi 14 novembre 2022, à 18 h 00 / Salle D-335 du Cégep de Rimouski

Présentation par visioconférence Zoom et en présentiel, sous la présidence de M. Raymond Lacroix

#### PRÉSENCES

Mesdames : Janice Lemoignan ZOOM  
Manou Bernard ZOOM  
Lucie Duchesneau ZOOM  
Marlaine Villeneuve ZOOM

Angie Bélanger  
Émilie Boulay-Chouinard ZOOM

Messieurs : Raymond Lacroix (président)  
Alexandre Ouellet  
Gilles Blaquièrre  
Philippe De Carufel ZOOM  
Robin Lavoie  
François Dornier

Gino Pelletier  
Serge Le Guellec ZOOM  
Pierre-Luc Michaud  
Kurt Vignola (**sujet 22-09.09**)  
Michel Pineault  
Xavier Gravel

#### ABSENCES

Mesdames : Anna Lisa Cone  
Mélanie Lepage

#### PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mesdames : Madame Julie Gasse, directrice de la Direction des formations continues et du développement institutionnel (DFCDI) (**sujet 22-09.17**)  
Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles (DRFMI) (**sujets 22-09.12, 22-09.13, 22-09.14 et 22-09.15**)  
Madame Vicky Boucher, directrice des ressources humaines (DRH) (**sujet 22-09.08**)  
Madame Mélanie Leblanc, directrice de l'Institut maritime du Québec (IMQ) (**sujet 22-09.21**)

#### INVITÉS :

Madame : Annabelle Pineault, représentante de Raymond Chabot Grant Thornton (**sujet 22-09.12**) **présentation ZOOM**

#### 22-09.01 Ouverture de l'assemblée et accueil des nouveaux membres

Constatant le quorum, le président, M. Raymond Lacroix, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'administration.

M. Lacroix souhaite la bienvenue à la nouvelle administratrice : Mme Marlaine Villeneuve.

#### 22-09.02 Adoption de l'ordre du jour

M. Raymond Lacroix, président, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Angie Bélanger, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**22-09.03 Adoption des procès-verbaux des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> assemblées du Conseil d'administration (CA22-07 et CA22-08) et affaires en découlant: POUR ADOPTION**

---

M. Raymond Lacroix invite M. François Dornier à prendre la parole à propos des suivis découlant des procès-verbaux ci-dessus mentionnés.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les procès-verbaux tels que présentés.

**22-09.04 Procès-verbal de la 13<sup>e</sup> réunion de l'année 2022 du comité exécutif (CE22-13) : POUR DÉPÔT**

---

Le document est déposé pour information.

**22-09.05 Procès-verbal de la 8<sup>e</sup> réunion de l'année 2022 de la Commission des études (CÉT22-08 et CÉT22-09) : POUR DÉPÔT**

---

Les documents sont déposés pour information.

**22-09.06 Périodes de questions**

---

M. Raymond Lacroix invite les personnes présentes, qui ne sont pas membres du Conseil d'administration, à poser leurs questions sur des sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour de la réunion.

À la suite des événements de confinement barricadé qui se sont produits à Saint-Jean sur le Richelieu et Laval, M. Dornier rassure les membres, que des actions ont été mises en place et que d'autres sont à venir afin d'instaurer une bonne stratégie de communication en fonction de cette réalité. Une simulation silencieuse est prévue et des capsules de formation seront proposées au cours de l'année.

**22-09.07 Survol collégial : POUR INFORMATION**

---

Monsieur François Dornier directeur général, présente les points suivants :

- **Situation financière (point statutaire)**

M. Dornier informe les membres qu'à la suite du conseil d'administration du 17 octobre 2022, les directions ont été rencontrées à tour de rôle. Rien n'est à signaler.

M. Dornier annonce que des gestionnaires financiers auront comme responsabilité de faire les suivis mensuels des formalités avec la Direction générale. Monsieur Raymond Lacroix ajoute qu'une formation sera donnée à ces gestionnaires.

Madame Marie-Josée Proulx présente le suivi des dépenses cumulatives 2021-2022 et mentionne qu'il n'y a pas de déficit.

- **Résolution du plan d'action (adoption)**

Le 17 octobre 2022, les membres du conseil d'administration ont été saisis du rapport Mallette. Suite à l'analyse de celui-ci, les administrateurs ont mandaté la Direction du Collège pour rédiger un plan d'action basé sur les recommandations de la firme Mallette en tenant compte des commentaires et observations émis par les administrateurs.

**CONSIDÉRANT**

- L'analyse du rapport Mallette par les administrateurs;
- Les propositions émises par les membres du comité de direction et transmises au conseil d'administration;

Il est recommandé de mandater la Direction du Collège à rédiger un plan d'action basé sur les recommandations de la firme Mallette en tenant compte des commentaires et observations émis par les administrateurs du conseil d'administration du Cégep de Rimouski.

Il est PROPOSÉ par Gilles Blaquière, APPUYÉ par Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater la Direction du Collège à rédiger un plan d'action basé sur les recommandations de la firme Mallette en tenant compte des commentaires et observations émis par les administrateurs du conseil d'administration du Cégep de Rimouski, tel que présenté.

- **Conseil d'administration décembre 2022 (souper)**

Monsieur François Dornier annonce qu'il y aura un CA le 13 décembre et invite les membres du Conseil par la suite à un souper au Café Océan. Ce sera l'occasion de remercier les membres de leur implication et de leur précieuse collaboration. Une invitation officielle leur sera transmise sous peu.

---

**22-09.08 Plan des postes 2017-2022 et ETC : POUR INFORMATION**

Le document est déposé pour information.

Madame Vicky Boucher, directrice des ressources humaines, présente l'évolution sur cinq ans des postes réguliers au Collège, pour les trois composantes : le Cégep, l'Institut maritime du Québec (IMQ) et le Centre matapédien d'études collégiales (CMEC). Cette information est transmise au Conseil d'administration du Collège tous les ans et concerne les catégories d'emploi pour les postes réguliers de cadres, de professionnels et de soutien, sans inclure le personnel enseignant. Ce sommaire présente le total des postes par composante et par catégorie, le total global des postes collège ainsi que les postes créés et abolis au cours de la dernière année.

---

**22-09.09 Profil réussite – Trimestre d'hiver 2022 : POUR INFORMATION**

Monsieur Kurt Vignola, directeur de la Direction des études, commente le document préalablement déposé.

Monsieur Vignola mentionne qu'il est important de toujours comparer le taux de réussite entre les mêmes trimestres, par exemple, hiver 2021 (92,13 % cégep) avec celui de l'hiver 2022 (89,21 %) et ajoute que le cégep, l'IMQ et le CMEC vérifient leur taux de réussite par programme de façon à assurer un suivi en comparant les données d'une année à l'autre.

Par rapport aux statistiques d'autres cégeps, Rimouski se situe en bonne position et son taux de réussite est comparable avec le réseau.

---

**22-09.10 Rapport d'activités 2021-2022 – Prévenir et combattre les violences à caractère sexuel :  
POUR DÉPÔT**

Le document est déposé pour information.

Monsieur François Dornier présente le rapport préalablement déposé et précise qu'il s'agit d'une exigence de la *Loi sur les collèges* d'instaurer et de tenir à jour cette politique.

---

**22-09.11 Rapport annuel d'activités du Collège de Rimouski 2021-2022 : POUR ADOPTION**

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le rapport préalablement déposé.

La loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel mentionne à l'article 27.1 :

« Un collège doit, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, faire au ministre rapport de ses activités pour son exercice financier précédent. Ce rapport doit faire état des résultats obtenus au regard des objectifs fixés dans le plan stratégique. »

**CONSIDÉRANT**

- L'obligation du Collège de Rimouski de soumettre au ministre le rapport annuel d'activités avant le 1<sup>er</sup> décembre;
- Que le rapport annuel d'activités traduit fidèlement les grandes lignes des activités du collège;

Il est recommandé d'adopter le rapport annuel d'activités 2021-2022 du Collège de Rimouski.

Il est PROPOSÉ par Michel Pineault, APPUYÉ par Xavier Gravel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport annuel d'activités 2021-2022 du Collège de Rimouski.

---

**22-09.12 Rapport financier annuel au 30 juin 2022 : POUR ADOPTION**

Madame Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point suivant :

La firme Raymond Chabot Grant Thornton a été chargée de faire l'audit du rapport financier annuel du Collège de Rimouski au 30 juin 2022.

Madame Proulx et les représentants de la firme présentent et commentent les états financiers.

Les états financiers au 30 juin 2022 incluent les ajustements à la suite de l'analyse par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) de l'année 2020-2021. Ce document fait état d'une augmentation de 341 748 \$ de la subvention de fonctionnement à recevoir ainsi que d'une augmentation de 140 894 \$ des résultats du fonds de fonctionnement.

Les documents suivants sont annexés :

- Communication des résultats des travaux d'audit;
- Rapport financier annuel au 30 juin 2022;
- Rapport ÉnerCÉGEP (dépenses d'énergie);
- Analyse du rapport financier pour l'année 2020-2021 par le MES.

#### **CONSIDÉRANT**

- Le dépôt du rapport financier annuel pour examen et adoption par les membres du conseil d'administration;
- L'analyse des résultats annuels par le comité de vérification;

Il est recommandé d'adopter pour l'exercice financier annuel au 30 juin 2022 : le rapport financier annuel incluant les notes complémentaires ainsi que le rapport ÉnerCÉGEP (dépenses d'énergie).

Il est PROPOSÉ par Angie Bélanger, APPUYÉ par Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter pour l'exercice financier annuel au 30 juin 2022 : le rapport financier annuel incluant les notes complémentaires ainsi que le rapport ÉnerCÉGEP (dépenses d'énergie).

#### **22-09.13 Engagement de l'auditeur indépendant pour l'année 2022-2023 : POUR ADOPTION**

Madame Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point suivant :

Conformément à l'article 26.3 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et à l'article 4 du *Règlement sur la gestion financière du Collège de Rimouski* (Règlement n° 21-01.29, catégorie C-19 du Cahier de gestion) adopté par le conseil d'administration le 6 avril 2021 (CA 21-03.16), le Collège doit nommer, pour chaque exercice financier, un vérificateur externe afin qu'il produise un rapport de vérification sur les opérations financières de l'établissement. De ce fait, le Collège de Rimouski doit procéder à l'engagement de la firme de comptables pour la vérification externe annuellement, avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice financier en cours, et être autorisé par le conseil d'administration.

Le Collège de Rimouski a procédé à un appel d'offres de service en 2018 et, à la séance du conseil d'administration tenue le 5 février 2019 (CA 19-01.06), a retenu les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Le prochain appel d'offres est prévu en 2023, soit cinq (5) ans plus tard.

#### **CONSIDÉRANT**

- Que le choix, de la firme de comptables pour la vérification externe, doit être fait annuellement par le conseil d'administration avant le 1<sup>er</sup> janvier;
- Le *Règlement sur la gestion financière du Collège de Rimouski* (Règlement n° 21-01.29);
- La recommandation par le comité de vérification de la reconduction des auditeurs externes;

Il est recommandé de confier à la firme Raymond Chabot Grant Thornton l'audit des états financiers du Collège de Rimouski pour l'année 2022-2023.

Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de confier à la firme Raymond Chabot Grant Thornton l'audit des états financiers du Collège de Rimouski pour l'année 2022-2023.

Madame Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point suivant :

### INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS AUTORISANT LES EMPRUNTS PAR MARGE DE CRÉDIT

Cégep de Rimouski

Novembre 2022

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Cégep de Rimouski (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par la ministre de l'Enseignement supérieur (les « Projets »);

ATTENDU QUE le montant des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants autorisés par la ministre de l'Enseignement supérieur, conformément à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (RLRQ, chapitre C-29) et à la Loi sur l'administration financière;

ATTENDU QUE les Projets seront financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QU'il est opportun, à cet effet, d'autoriser le régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et d'en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 83 de cette loi précise que lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

ATTENDU QUE ce régime d'emprunts doit être autorisé par la ministre de l'Enseignement supérieur, conformément à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et à la Loi sur l'administration financière;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire la convention de marge de crédit conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

#### **Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par Lucie Duchesneau et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

1. QUE, sous réserve de l'autorisation requise de la ministre de l'Enseignement supérieur, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par la ministre de l'Enseignement supérieur (les « Projets »), selon les limites et caractéristiques suivantes :
  - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
  - b) les emprunts par marge de crédit seront réalisés en vertu de la convention de marge de crédit conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies;
  - c) le montant des emprunts effectués par marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder les montants autorisés par la ministre de l'Enseignement supérieur en vertu de lettres d'autorisation qu'elle délivre de temps à autre.
2. QUE les Projets soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
3. QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, incluant le montant des emprunts temporaires contractés auprès d'institutions financières pour les Projets antérieurement à la présente résolution;
4. QU'aux fins de constater chaque emprunt ou un remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit, l'Emprunteur soit autorisé à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction;

5. QUE le directeur général ou la directrice générale et le directeur ou la directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;
6. QU'en plus des dirigeants identifiés au paragraphe 5, le directeur ou la directrice des Études, du coordonnateur ou de la coordonnatrice des Affaires financières et de l'agente ou l'agent de gestion financière de l'Emprunteur, soient autorisés, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer tout remboursement sur cette marge;
7. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

**22-09.15 Amendement au Règlement régissant la circulation et le stationnement des véhicules au Cégep de Rimouski et à l'Institut maritime du Québec (Règlement no 06-01.19, catégorie C-09 du Cahier de gestions) : POUR ADOPTION**

Madame Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point suivant :

Le Cégep de Rimouski doit revoir le *Règlement régissant la circulation et le stationnement des véhicules au Cégep et à l'Institut maritime du Québec* (Règlement n° 06-01.19, catégorie C-09 du Cahier de gestion) puisqu'un partenariat avec la Ville de Rimouski en ce qui a trait à la surveillance du stationnement du Cégep de Rimouski a été établi au cours du dernier mois. Déjà partenaire pour la gestion du stationnement de l'Institut maritime du Québec, selon l'entente relative à la cession d'une parcelle de terrain et à l'aménagement et l'utilisation conjointe d'aires de stationnement adopté par le conseil d'administration le 18 juin 2002 (CA02-04.24), le Cégep de Rimouski doit donc revoir le règlement afin de tenir compte des modifications que cette nouvelle collaboration engendrera.

De plus, le Cégep a mis en œuvre au début de l'année 2022 une nouvelle plateforme, le module Stationnement de Skytech, qui permet à la communauté collégiale de faire l'acquisition d'une vignette de stationnement par Omnivox, ce qui implique une nouvelle gestion du dossier entourant le stationnement tant administratif que sur le terrain.

**CONSIDÉRANT**

- Le partenariat avec la Ville de Rimouski;
- L'implantation du module Stationnement et la nouvelle gestion entourant ce dossier;
- L'avis de motion adopté à la séance du conseil d'administration du 27 septembre 2022 (CA22-07.17)

Il est recommandé d'adopter les modifications apportées au *Règlement régissant la circulation et le stationnement des véhicules au Cégep et à l'Institut maritime du Québec* (Règlement n° 06-01.19, catégorie C-09 du Cahier de gestion)

Il est PROPOSÉ par Gilles Blaquière, APPUYÉ par Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications apportées au *Règlement régissant la circulation et le stationnement des véhicules au Cégep et à l'Institut maritime du Québec* (Règlement n° 06-01.19, catégorie C-09 du Cahier de gestion)

**22-09.16 Résidences du Cégep – Nomination pour la coopérative de l'industrie touristique du Québec : POUR ADOPTION**

Monsieur François Dornier, présente le point suivant :

À la suite de l'information reçue par la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) les avisant d'un changement de représentant au dossier, le Cégep de Rimouski doit nommer un nouveau représentant et remplir le formulaire Délégation d'autorité visant à désigner ce dernier.

**CONSIDÉRANT**

- La nomination d'un nouveau coordonnateur aux Résidences, monsieur Maxime Ross;
- La demande de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ);

Il est recommandé de nommer monsieur Ugo Leblanc, directeur des Affaires étudiantes, pour représenter le Cégep de Rimouski auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) afin d'échanger sur tout sujet relatif aux Résidences du Cégep, établissement d'hébergement touristique et de signer le formulaire de délégation d'autorité qui désigne monsieur Leblanc à titre de représentant du Collège.

Il est PROPOSÉ par Alexandre Ouellet, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer monsieur Ugo Leblanc, directeur des Affaires étudiantes, pour représenter le Cégep de Rimouski auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) afin d'échanger sur tout sujet relatif aux Résidences du Cégep, établissement d'hébergement touristique et de signer le formulaire de délégation d'autorité qui désigne monsieur Leblanc à titre de représentant du Collège.

---

**22-09.17 Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherches (PDIR) 2023-2033 des collèges et des centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) : POUR ADOPTION**

---

Madame Julie Gasse, directrice de la Direction des formations continues et du développement institutionnel, présente le point suivant :

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation demande aux collèges de faire la mise à jour du plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) des collèges 2023-2033 incluant les centres collégiaux de transfert technologique (CCTT), le SEREX et Innovation maritime.

**CONSIDÉRANT**

- Que le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation demande aux collèges de faire la mise à jour du plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) des collèges 2023-2033 incluant les centres collégiaux de transfert technologique (CCTT), le SEREX et Innovation maritime;

Il est recommandé de procéder à l'adoption du plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) du Collège de Rimouski 2023-2033 incluant le SEREX et Innovation maritime en y inscrivant les projets selon l'ordre de priorisation établi par les membres du comité exécutif en date du 24 octobre 2022.

Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par Xavier Gravel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'adoption du plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) du Collège de Rimouski 2023-2033 incluant le SEREX et Innovation maritime en y inscrivant les projets selon l'ordre de priorisation établi par les membres du comité exécutif en date du 24 octobre 2022.

---

**22-09.18 Innovation maritime (IMAR) – Rapport annuel 2021-2022 et états financiers au 30 juin 2022-2023 : POUR ADOPTION**

---

Monsieur François Dornier directeur général, présente le point suivant :

Chaque année, Innovation maritime (IMAR), Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), produit son rapport annuel et ses états financiers qu'il soumet pour adoption à son Conseil d'administration. Cette année, le rapport annuel 2021-2022 et les états financiers au 30 juin 2022 ont été adoptés lors de la séance du 3 novembre 2022.

Selon les directives du ministère de l'Enseignement supérieur, le Conseil d'administration du Collège de Rimouski doit recevoir et approuver ces documents par résolution.

**CONSIDÉRANT**

- Qu'Innovation maritime est un CCTT ;
- Considérant les directives du ministère de l'Enseignement supérieur relatives à la gestion des CCTT ;
- L'obligation pour le Conseil d'administration du Cégep de Rimouski d'adopter le rapport annuel et les états financiers de ses CCTT ;
- Que le rapport annuel 2021-2022 d'IMAR et les états financiers au 30 juin 2022 ont été adoptés par le Conseil d'administration d'IMAR le 3 novembre 2022 ;

Il est recommandé d'adopter le rapport annuel 2021-2022 d'Innovation maritime et ses états financiers au 30 juin 2022.

Il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport annuel 2021-2022 d'Innovation maritime et ses états financiers au 30 juin 2022.

---

**22-09.19 Innovation maritime (IMAR) – Plan de travail et prévisions budgétaires 2022-2023 : POUR ADOPTION**

---

Monsieur François Dornier directeur général, présente le point suivant :

Chaque année, Innovation maritime (IMAR), Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), produit son plan de travail annuel et les prévisions budgétaires 2022-2023 qu'il soumet pour adoption à son conseil d'administration. Cette année, le plan de travail annuel et prévisions budgétaires 2022-2023 a été adopté lors de la séance IMAR du 3 novembre 2022.

Selon les directives du ministère de l'Enseignement supérieur, le Conseil d'administration du Collège de Rimouski doit recevoir et approuver ces documents par résolution.

#### **CONSIDÉRANT**

- Qu'Innovation maritime est un CCTT ;
- Considérant les directives du ministère de l'Enseignement supérieur relatives à la gestion des CCTT ;
- L'obligation pour le conseil d'administration du Cégep de Rimouski d'adopter le plan de travail annuel et prévisions budgétaires de ses CCTT ;
- Que le plan de travail annuel et prévisions budgétaires 2022 a été adopté par le Conseil d'administration d'IMAR le 3 novembre 2022 ;

Il est recommandé d'adopter le plan de travail annuel et les prévisions budgétaires 2022-2023.

Il est PROPOSÉ par Michel Pineault, APPUYÉ par Angie Bélanger et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le plan de travail annuel et les prévisions budgétaires 2022-2023.

#### **22-09.20            SEREX – Rapport annuel 2021-2022, états financiers au 30 juin 2022 et requête annuelle d'information 2021-2022 : POUR ADOPTION**

---

Monsieur François Dornier directeur général, présente le point suivant :

Chaque année, le SEREX, centre collégial de transfert de technologie (CCTT) affilié au Cégep de Rimouski, produit son rapport annuel, ses états financiers ainsi que sa requête annuelle d'information qu'il soumet pour adoption à son conseil d'administration. Cette année, le rapport annuel 2021-2022, les états financiers au 30 juin 2022 et la requête annuelle d'information 2021-2022 ont été adoptés lors de la réunion du 18 octobre 2022.

Selon les directives du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le conseil d'administration du Cégep de Rimouski doit adopter ces documents.

#### **CONSIDÉRANT**

- Que le SEREX est un CCTT;
- Les directives du ministère de l'Enseignement supérieur relatives à la gestion des CCTT;
- L'obligation pour le conseil d'administration du Cégep de Rimouski d'adopter le rapport annuel, les états financiers et la requête annuelle d'information de ses CCTT;
- Que le rapport annuel 2021-2022, les états financiers au 30 juin 2022 ainsi que la requête annuelle d'information 2021-2022 ont été adoptés par le conseil d'administration du SEREX le 18 octobre 2022.

Il est recommandé d'adopter le rapport annuel 2021-2022 du SEREX, ses états financiers au 30 juin 2022 ainsi que sa requête annuelle d'information 2021-2022.

Il est PROPOSÉ par Alexandre Ouellet, APPUYÉ par Philippe De Carufel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport annuel 2021-2022 du SEREX, ses états financiers au 30 juin 2022 ainsi que sa requête annuelle d'information 2021-2022.

#### **22-09.21            Modifications à la Politique régissant l'organisation des stages en mer : POUR AVIS DE MOTION**

---

Madame Mélanie Leblanc, directrice de l'Institut maritime du Québec, présente le point suivant :

- Modification à la loi 14 CNESST
- Modification à la loi 59 CNESST
- Modification au code canadien du travail

#### **CONSIDÉRANT**

- Que la loi 14 - *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail* (ci-après la Loi), visant à assurer une meilleure protection des stagiaires qui réalisent un stage en milieu de travail, est entrée en vigueur le 24 août 2022;



- Que la loi 59 - *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, sanctionnée le 6 octobre 2021, précise que les étudiants effectuant des stages d'observation et de travail en milieu de travail sous la responsabilité d'un établissement d'enseignement sont assujettis à la protection de cette loi;
- Que la partie III du Code canadien du travail vise désormais les étudiants qui doivent effectuer un stage pour satisfaire aux exigences d'un programme d'étude;
- Que certaines procédures internes ont été déplacées et intégrées dans le système de gestion de la qualité de l'IMQ;
- La volonté de l'IMQ de rédiger la présente politique dans une écriture inclusive (rédaction épïcène).

Il est recommandé d'accepter l'avis de motion visant à adopter les modifications apportées à la Politique régissant l'organisation des stages en mer, telles que proposées.

## **22-09.22 Nomination de Marlane Villeneuve : POUR INFORMATION**

---

Monsieur François Dornier directeur général, présente le point suivant :

**En attente de l'extrait de résolution de la SPPCR pour la nomination de Marlane Villeneuve**

## **22-09.23 Remerciement de Madame Karine Whitty : POUR INFORMATION**

---

Monsieur François Dornier directeur général, présente le point suivant :

Fin de son mandat, nouvelle nomination de Marlane Villeneuve

Madame Karine Whitty a siégé au conseil d'administration du Collège de Rimouski à titre de représentante du Syndicat des professionnelles et des professionnels du Cégep de Rimouski du 27 septembre 2019 au 27 septembre 2022. Le conseil d'administration souhaite remercier sincèrement madame Whitty pour son implication aux travaux de cette instance.

### **CONSIDÉRANT**

- La contribution de madame Karine Whitty aux travaux du conseil d'administration du Collège de Rimouski;
- Son souci d'assurer une éducation de qualité aux jeunes de la région;
- L'implication de madame Karine Whitty et son intérêt au regard des divers dossiers présentés;

Il est recommandé de remercier sincèrement madame Karine Whitty pour le travail accompli au sein du conseil d'administration du Collège de Rimouski.

Il est PROPOSÉ par François Dornier, APPUYÉ par Xavier Gravel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier sincèrement madame Karine Whitty pour le travail accompli au sein du conseil d'administration du Collège de Rimouski.

## **22-09.24 Élection des officiers et des membres du comité exécutif (HUIS CLOS) : POUR ADOPTION**

---

Monsieur François Dornier directeur général, présente le point

### **Ce sujet est traité à huis clos.**

Le directeur général, monsieur François Dornier, rappelle la procédure d'élection décrite à l'article 3.15 du *Règlement de régie interne du Collège de Rimouski* (règlement 98-01.8; catégorie B-1 du Cahier de gestion).

### **Article 3.15 : PROCÉDURE D'ÉLECTION**

Lorsqu'il y a élection, le Conseil procède de la façon suivante :

- l'élection se fait poste par poste;
- les mises en candidatures sont faites par propositions verbales dûment appuyées;
- dans le cas où il y a plus d'une candidature pour un poste donné, il y a vote par scrutin secret;
- pour être élu, un candidat doit obtenir la majorité absolue des votes;
- si plus d'un tour de scrutin est nécessaire, la candidature ayant obtenu le moins de votes au tour précédent sera éliminée.

Il est PROPOSÉ par Gilles Blaquière, APPUYÉ par Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer monsieur François Dornier, président d'élection.

Le président d'élection invite les membres à proposer des candidatures pour le poste de président ou présidente du Conseil. Le nom de Raymond Lacroix est proposé. M. Lacroix accepte.

Le président d'élection invite les membres à proposer des candidatures pour le poste de vice-président ou vice-présidente du Conseil. On propose le nom de Michel Pineault. M. Pineault accepte.

Le président d'élection invite les membres à proposer des candidatures pour le poste de membre du comité exécutif, non employé ni étudiant au Collège.

On propose la candidature de Pierre-Luc Michaud. M. Michaud confirme son intérêt.

Le président d'élection invite les membres à proposer des candidatures pour le deuxième poste de membre du Comité exécutif. Ce poste est ouvert aux membres du personnel et aux administrateurs « externes ». M. Raymond Lacroix propose la candidature de Robin Lavoie. M. Lavoie accepte.

Puisqu'une seule personne s'est montrée intéressée par chacun des postes, ceux-ci ont été comblés par ACCLAMATION de nommer :

- **Monsieur Raymond Lacroix**, présidente du Conseil d'administration du Collège de Rimouski;
- **Monsieur Michel Pineault**, vice-président du Conseil d'administration du Collège de Rimouski;
- **Monsieur Pierre-Luc Michaud et Monsieur Robin Lavoie**, membres du Comité exécutif.

Monsieur Raymond Lacroix remercie le président d'élection, monsieur François Dornier

## **22-09.25 Élection – Comité de vérification et comité des ressources humaines (HUIS CLOS) : POUR ADOPTION**

---

Monsieur François Dornier directeur général, présente le point suivant :

La mise en œuvre du comité de vérification s'est effectuée le 21 novembre 2017 (CA17-07.28). De par sa composition, deux (2) postes sont réservés à des administrateurs externes.

Selon l'article 3 du document *Comité de vérification* adopté par le conseil d'administration le 1<sup>er</sup> mars 2022 (CA22-03.11), la composition du comité de vérification du Collège de Rimouski prévoit que « Les membres du comité sont nommés annuellement par le conseil d'administration. Le mandat est pour une période d'une année et peut faire l'objet d'un renouvellement sur décision du conseil d'administration. ».

Le Collège doit donc procéder à une élection afin que soient attribués les deux (2) postes d'administrateurs externes.

### **CONSIDÉRANT**

- La fin du mandat des membres du comité de vérification;
- Que l'exercice financier se termine le 30 juin et que les états financiers sont présentés en novembre de chaque année;

Puisqu'une seule personne s'est montrée intéressée par chacun des postes, ceux-ci ont été comblés par ACCLAMATION de :

Procéder à une élection et nommer les deux (2) administrateurs externes afin de constituer le comité de vérification du Collège de Rimouski de la manière suivante :

- la présidente ou le président du conseil d'administration; **M. Raymond Lacroix**
- la vice-présidente ou le vice-président du conseil d'administration; **M. Michel Pineault**
- la coordonnatrice des Affaires financières, **Mme Sylvie Dufour**;
- la directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, **Mme Marie-Josée Proulx** (secrétaire du comité);
- désigner les deux personnes suivantes pour compléter le comité de vérification. Les deux (2) membres nommés (administrateurs externes) par le conseil d'administration sont **M. Gilles Blaquièrre** et **M. Serge Le Guellec**.

Le comité des ressources humaines et d'éthique (le « comité ») du conseil d'administration (le « conseil ») du Collège de Rimouski est institué conformément à l'article 7.3 de son Règlement de régie interne. Conformément à sa composition, trois (3) postes sont réservés à des administrateurs externes.

À la suite de l'adoption par le conseil d'administration le 1<sup>er</sup> mars 2022 (CA22-03.11), le Collège doit donc procéder à une élection afin que soient attribués les trois (3) postes d'administrateurs externes.

#### CONSIDÉRANT

- La volonté du Conseil d'optimiser son fonctionnement ;
- La recommandation du comité spécial ;
- La pertinence du comité des ressources humaines et d'éthique ;

Puisqu'une seule personne s'est montrée intéressée par chacun des postes, ceux-ci ont été comblés par ACCLAMATION de :

Procéder à une élection et nommer les trois (3) administrateurs externes afin de constituer le comité des ressources humaines du Collège de Rimouski de la manière suivante :

- la présidente ou le président du conseil d'administration ; **M. Raymond Lacroix**
- la vice-présidente ou le vice-président du conseil d'administration ; **M. Michel Pineault**
- la directrice des Ressources humaines ; **Mme Vicky Boucher** (secrétaire du comité)
- désigner les trois personnes suivantes pour compléter le comité des ressources humaines. Les trois (3) membres nommés (administrateurs externes) par le conseil d'administration sont **Mme Lucie Duchesneau, Mme Janice Lemoignan et M. Xavier Gravel.**

#### 22-09.26 Affaires diverses

---

Monsieur François Dornier directeur général, présente le point.

Aucun autre point n'est proposé

#### 22-09.27 Levée de la rencontre

---

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 21 h 15

---

Le président (M. Raymond Lacroix)

---

La secrétaire d'assemblée (Mme Myriam Michaud)